

# *l'Ovillois*

JOURNAL DE HOUILLES  
MENSUEL N° 103 SEPTEMBRE 2006

# LE ZAC DE L'ÉGLISE

## LA VOLONTÉ D'ABOUTIR

### P.2 SPECTACLES



Les arts de la rue investissent différents lieux le temps d'un week-end.

### P.2 LOISIRS



L'opération « Sport en famille » réunit toutes les générations autour de la pratique sportive.

### P.9 FORUM



Plus de 40 associations vous donnent rendez-vous dans le parc Charles-de-Gaulle.

SPECTACLES

# CRÉATIVITÉ ET ÉCLECTISME !

Les arts de la rue font leur talentueux retour dans la ville. Comédiens, musiciens, clowns et acrobates se partagent le pavé pour présenter cinq spectacles gratuits. Les 16 et 17 septembre, laissez-vous porter par leurs imaginaires poétiques, chorégraphiques ou humoristiques.

**Samedi 16 septembre, parc Charles-de-Gaulle (entrée libre) :**

> **20h 30 :** *Mr Baryton et les 3 points de suspension*, par la compagnie Les 3 points de suspension.

Un conte musical et acrobatique fascinant avec des spécialistes des échasses à air comprimé ! L'histoire ? Un maître sévère et déjanté présente ses trois spécimens de géants, ramenés d'îles lointaines.

> **21h 30 :** *Mémoires de chambres froides, les vieux frigos*, par le Pudding Théâtre.

Sept personnages qui portent le poids de leur âge font leur devoir de mémoire : les petits souvenirs du quotidien et leur inscription dans les grands moments du XX<sup>e</sup> siècle. Au

*Autour des arts de la rue, cinq spectacles vont se succéder deux jours durant (ci-contre, juchés sur leurs échasses, les artistes de la compagnie Les 3 points de suspension).*



bout du chemin, l'envie de parler, de raconter, de se remémorer. Un spectacle drôle, émouvant et très attachant.

**Dimanche 17 septembre, cour de l'école Toussaint/Guesde (entrée libre) :**

> **17h :** *Banc public*, par la compagnie Banc public.

Rencontre insolite autour d'un banc, entre un homme et une femme. Danse, jonglerie et acrobatie s'entremêlent avec brio.

> **17h 30 :** *KaO ?* par la compagnie A&O.

L'histoire d'un clown qui évolue entre solitude et violence.

Un très beau conte intimiste de cirque chargé d'émotion.

> **18h 30 :** *Les Ravaudeurs*, par la compagnie Banc public.

Deux danseurs explorent toutes les possibilités d'utilisation d'un porte-cintres où tout est prétexte à la danse et à la voltige. Une subtile métaphore sur la difficulté de vivre en société et sur l'importance de l'imaginaire. ■

C. F.

Renseignements au service culturel (7, rue Gambetta). Tél. : 01 30 86 33 82.

LOISIRS

# DU SPORT... MAIS EN FAMILLE !



*Au programme des activités proposées par les clubs sportifs ovillois (ci-dessus l'Avant-Garde de Houilles) : gymnastique, plongée sous-marine, tir à l'arc, football, rugby, trampoline, raid aventure, escalade, capoeira, tennis, judo, karaté et danse.*

Réunir les générations autour de la pratique sportive, en un même lieu, le temps d'un après-midi, telle est la formule particulièrement conviviale de Sport en famille.

Pour l'occasion, le parc Charles-de-Gaulle se transforme, le 30 septembre, en véritable base de loisirs. De la plongée sous-marine au trampoline en passant par le tennis ou le tir à l'arc, plus d'une dizaine d'activités gratuites sont proposées au public. Enfants, jeunes et adultes peuvent s'initier à différentes disciplines, participer à des jeux ou bien assister à des

démonstrations de bike trial. Le tout en famille. Car telle est l'ambition de cette opération : promouvoir la pratique du sport dans le cadre familial. Cette manifestation est organisée par l'Union française des œuvres laïques et d'éducation physique (UFOLEP) en partenariat avec la Ville, l'Office municipal des sports (OMS) et les clubs sportifs locaux. ■

Sport en famille : samedi 30 septembre, de 13h30 à 18h30. Entrée libre. Parc Charles-de-Gaulle.

EXPOSITION

# REGARD PLURIEL

C'est le rendez-vous des amateurs d'art ! Du 16 septembre au 8 octobre, la 33<sup>e</sup> édition du Salon des artistes locaux réunit à la maison Jules-Verne les œuvres de peintres et de sculpteurs de Houilles et de sa région. Vocation première de cette manifestation : permettre à des artistes locaux de mieux faire connaître leur pratique artistique. Du figuratif à l'abstrait, plus d'une centaine d'œuvres sont exposées : dessins, collages, pastels, peintures (aquarelle, gouache, huile), sculptures (bois, pierre, plâtre). Une grande diversité de styles et de techniques est ainsi offerte au regard des visiteurs.

Deux prix sont décernés dans le cadre du Salon : celui de la Ville est attribué lors de l'inauguration par un jury composé de professionnels et d'élus. L'œuvre primée est achetée par la Ville et fait la couverture de la prochaine édition. Coup de cœur des visiteurs, le prix du Public, quant à lui, est décerné à la clôture de l'exposition. ■

C. F.

Salon des artistes locaux : du 16 septembre au 8 octobre, de 15h à 18h. Entrée libre. Maison Jules-Verne (7, rue du Capitaine-de-Guise). Tél. : 01 30 86 33 82.

*Dans le cadre du Salon des artistes locaux, la maison Jules-Verne accueille chaque année des visiteurs toujours plus nombreux.*



INTERCOMMUNALITÉ

# UN PROJET POUR LA BOUCLE

**A**voir une vision commune et agir pour qu'elle se réalise. C'est en quelque sorte l'objet du *Livre blanc*, adressé à tous les élus du Conseil municipal, et prochainement soumis au Conseil de la communauté de communes de la boucle de la Seine (CCBS). Document de référence pour l'avenir de la Boucle, il présente les enjeux principaux pour l'aménagement du territoire et définit les orientations pour y répondre. Ce *Livre blanc* constitue également une « force de proposition » auprès du département et de la Région dans le cadre de deux dossiers d'actualité : le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY), en cours d'actualisation, et le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), qui doit faire l'objet d'une révision.

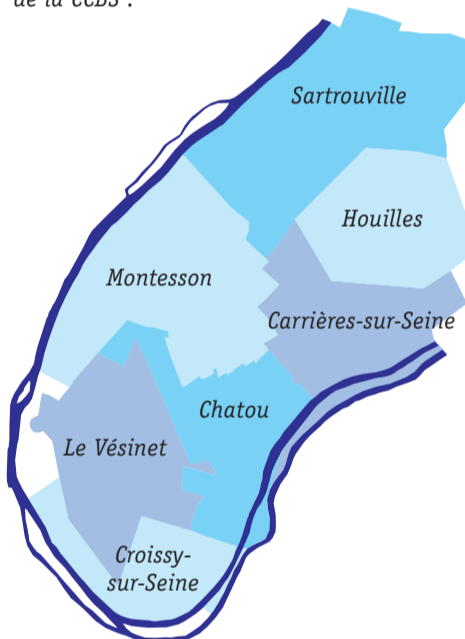
Autour de pôles prioritaires (déplacements, urbanisation, espaces naturels), les domaines dans lesquels la CCBS souhaite agir traduisent une volonté forte de garantir le développement équilibré et durable de son territoire.

Parmi les nombreuses orientations exposées dans le *Livre blanc*, on peut citer, entre autres :

> la préservation des espaces agricoles dans la plaine de Montesson et la poursuite de l'aménagement d'espaces verts et de sites dédiés aux loisirs ;

- > le maintien des objectifs équilibrés en termes de logements (un Programme local de l'habitat sera réalisé pour conserver un équilibre entre logements sociaux, collectifs, semi-collectifs et maisons individuelles) ;
- > l'amélioration des transports collectifs ;
- > l'accueil des activités économiques nouvelles et l'amélioration du taux d'emploi ;
- > la poursuite des programmes de circulation douce... ■

Les sept communes membres de la CCBS :



DÉMOCRATIE LOCALE

# RÉUNION DE QUARTIER DU CENTRE-VILLE

**L**e 1<sup>er</sup> juin dernier, le centre-ville ponctuait, avant les grandes vacances, le cycle des réunions de quartier. Plus de 150 personnes assistaient, à l'école Maurice-Velter, à ce 54<sup>e</sup> rendez-vous. L'occasion pour Alexandre Joly, entouré des élus et des représentants des services municipaux, de présenter les futurs équipements du projet de Ville (crèche Molière, espace culturel La Graineterie, nouveau commissariat, rénovation de la gare SNCF...) et de répondre aux demandes spécifiques des riverains. Cette séance a permis d'aborder des sujets de préoccupation tels que l'état de la voirie (rue Kléber, rue de Lorraine, boulevard Henri-Barbusse), le stationnement (avenue Schœlcher, rue Camille-Pelletan) ou la sécurité routière. Au cours de cette réunion, le Maire s'est exprimé sur plusieurs points. S'agissant du réaménagement de l'îlot Voltaire, « les travaux devraient commencer en 2007 ». Cet espace urbain sera rénové

pour en faire un site paysager pourvu de bandes cyclables et de places de stationnement. Autre sujet : le futur commissariat, programmé à la fin 2007, à l'angle des rues Gallieni et Hoche. Face aux interrogations de plusieurs riverains sur la taille de l'édifice, Alexandre Joly a précisé que, d'une part, les contraintes de sécurité exigeaient une sortie de secours dans le jardin aux Moineaux et que, d'autre part, la hauteur de la construction serait limitée à 8 mètres. Le dossier complexe de la ZAC Église a également été évoqué. « Je dois poursuivre les engagements pris par mes prédécesseurs, dossier que j'ai repris dans un contexte défavorable. Aujourd'hui, on n'a jamais été aussi près de la signature d'un 5<sup>e</sup> avenant en vue de l'achèvement de l'aménagement du centre-ville » (voir dossier p. 6 et 7). ■

## UN SEUL ENJEU : L'INTÉRÊT COMMUNAL

*Notre ville se devait de retrouver un cadre de vie plus agréable, nous nous y étions engagés. Confrontés à une opération bloquée, celle de la ZAC Église, du fait du déficit de l'aménageur chargé de celle-ci, il nous fallait profiter de l'amélioration du marché de l'immobilier pour relancer les travaux sans que la Ville ait à supporter de coût*



*financier et tout en améliorant la qualité urbanistique du projet. Des choix drastiques se sont avérés nécessaires. Ce dossier complexe a exigé d'étudier toutes les solutions.*

*Selon le principe que les meilleurs conseils guident les meilleures décisions, nous nous sommes entourés d'experts – avocats, économiste, architecte et urbaniste – tout en nous appuyant sur la compétence des services municipaux. Les conclusions de ces audits démontraient les risques très importants liés à une dénonciation du contrat initial. Prendre une telle décision aurait en effet entraîné des préjudices financiers et environnementaux sur le long terme, que la collectivité n'aurait pu supporter. Nous avons donc continué de négocier en profitant du 5<sup>e</sup> avenant pour prévoir le projet d'aménagement du quartier de l'Église dans son ensemble et ainsi terminer la ZAC tout en faisant évoluer la convention initiale. Il était en effet essentiel de ne plus avoir besoin de négocier de nouveaux avenants comme le contrat de 1994 le stipulait et qui imposait un avenant pour chaque tranche successive d'exécution des travaux (il reste cinq tranches à réaliser).*

*Aujourd'hui, ce nouvel accord préserve et conforte dans le temps les intérêts de la commune. Il remplace les dispositions d'origine et borne l'ensemble du projet en précisant les obligations réciproques aménageur/municipalité. Surtout, il impose, et c'est primordial, une obligation de résultat par une garantie de parfait achèvement de l'ensemble du quartier. Tout ce qui pouvait nuire à la poursuite de l'aménagement et à la bonne fin de la ZAC Église a été résolu. Je suis fier du résultat de ce travail d'équipe et je remercie tous ceux qui y ont contribué. Vous en conviendrez, l'enjeu final de cet accord vaut bien de passer outre les querelles partisans.*

Bonne rentrée à tous !

Le Maire,  
Conseiller général des Yvelines  
Alexandre Joly

EN BREF

### MODIFICATION DU POS

Le projet de modification du Plan d'occupation des sols (POS) assouplissant les normes d'accès a fait l'objet d'une enquête publique. À l'issue de la consultation et après avis favorable du commissaire enquêteur, les nouvelles règles ont été adoptées au Conseil municipal du 3 juillet dernier et sont désormais applicables. ■

## ÉQUIPEMENT

DES AIRES DE JEUX  
EN TOUTE SÉCURITÉ

**H**ouilles possède un important « patrimoine ludique » : 55 jeux pour enfants répartis sur 16 sites (parcs, squares, écoles, centres de loisirs et crèches). Gérés par le service Environnement, les équipements vont du traditionnel bac à sable au toboggan en passant par le jeu sur ressort, le mini-mur d'escalade, le pont de singe, le filet de grimpe. De quoi glisser, sauter, tourner... mais aussi creuser et faire des pâtés. Une occasion, également pour les plus petits, de découvrir tout un bestiaire, réel ou imaginaire, aux formes et aux noms évocateurs : le coq farceur, Lapinou le lapin, Amélie la tortue, le bébé coccinelle, la soucoupe volante... Pour que chacun puisse s'y retrouver, et surtout par mesure de sécurité, la Ville a installé des panneaux d'information à chaque entrée d'aire de jeux, mentionnant la tranche d'âge concernée et rappelant aux accompagnateurs que les enfants sont placés sous leur surveillance.

Parallèlement, les agents du service Environnement veillent à ce que les mesures réglementaires de sécurité soient bien appliquées. Pour leur fabrication, tout d'abord. Les jeux doivent être strictement conformes aux normes françaises et européennes de

sécurité en vigueur. Cela concerne aussi bien la solidité des structures que l'absence de risque dans leur utilisation. Depuis 1996, la Ville a ainsi procédé aux changements et à la remise à niveau de l'ensemble de ces structures. Les équipements sont installés sur un sol ne présentant pas de danger majeur en cas de chute. L'emploi des sols synthétiques souples (avec une capacité d'absorption bien meilleure que celle du sable) est favorisé dans la majorité des lieux. En matière de contrôles et d'entretien, le service Environnement assure des visites hebdomadaires pour vérifier l'absence de dysfonctionnements (pièces brisées, démonstées, boulons de montage desserrés, vandalisme...) et effectuer le ratissage des bacs à sable. Des visites techniques sont également effectuées plusieurs fois par an afin de constater que les fondations, les ancrages, la solidité et la stabilité des jeux restent corrects. De même, le sable des bacs est changé une fois par an et désinfecté.

La municipalité poursuit son effort en matière d'investissement (79 700 € en 2006) à la fois dans la maintenance et dans l'entretien de son parc de jeux. ■

## ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

## APPRENDRE AUTREMENT

**V**otre enfant collégien n'arrive pas à s'organiser dans son travail ? Sachez que la Ville a mis en place un dispositif d'accompagnement scolaire proposé par le service Jeunesse. L'objectif est de permettre aux adolescents d'acquérir les bons réflexes pour étudier de façon plus efficace. L'approche met ainsi l'accent sur une méthodologie de travail afin de rendre les élèves plus autonomes. Une vingtaine de jeunes sont suivis par des étudiants (niveau minimum bac + 2) à raison de deux séances par semaine : les

mardi et jeudi, de 17 h 30 à 19 h, au centre de loisirs Cousteau.

Si vos enfants ont plutôt besoin de cours particuliers, n'hésitez pas à vous rendre à l'espace Houilles information jeunesse, (HIJ) où l'équipe vous guidera dans vos recherches. ■

C. F.

Renseignements :  
service Jeunesse / Houilles  
information jeunesse, Le Ginkgo  
(7-9, boulevard Jean-Jaurès).  
Tél. : 01 61 04 42 63.



Les séances d'accompagnement scolaire se font par petits groupes au centre de loisirs Cousteau.



Houilles participe, pour la première fois, au Prix de la ville ludique 2006, qui récompense une politique exemplaire d'aménagement d'aires de jeux.

## DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

À PROPOS DES CHIENS  
DÉCLARÉS DANGEREUX

**D**epuis la loi de 1999, les chiens « à risque » doivent impérativement être déclarés en mairie par leur propriétaire sous peine d'une amende de 750 € et de la saisie de l'animal. Les chiens concernés sont classés en deux catégories. La première regroupe les chiens d'attaque de type pitbulls, boerbulls et chiens d'apparence tosa. La deuxième catégorie rassemble les chiens de garde ou de défense inscrits au *Livre des origines françaises* (staffordshire terrier, tosa, rottweiler et assimilés).

Dans tous les cas, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans les lieux publics. S'agissant de la première catégorie, leur présence est strictement interdite dans les transports en commun, les locaux et les lieux ouverts au public.

Tout manquement à l'une de ces obligations constitue un délit passible d'une forte amende, voire d'emprisonnement. Par ailleurs, le récépissé de la déclara-

tion en mairie ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique doivent pouvoir être présentés à tout moment aux forces de l'ordre.

**Pièces à fournir pour la déclaration en mairie :**

- > carte d'identification ;
- > certificat de stérilisation (pour les chiens de 1<sup>re</sup> catégorie) ;
- > certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- > attestation d'assurance responsabilité civile ;
- > carte nationale d'identité du propriétaire. ■

Pour tout renseignement :  
service Hygiène (annexe de la  
mairie, 8, rue Félix-Toussaint).  
Tél. : 01 30 86 33 28.  
[www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr)  
(rubrique Vie quotidienne > Cadre  
de vie > Lutte contre les nuisances  
> Chiens dangereux).

## VIE SCOLAIRE

DU NOUVEAU  
DANS LES ÉCOLES

La Ville poursuit son effort pour assurer les meilleures conditions d'accueil possible dans les sept écoles primaires de la commune. Au-delà des travaux d'entretien et de réfection effectués durant l'été, la rentrée 2006-2007 voit l'aboutissement d'un grand chantier. Il concerne le groupe scolaire Buisson-Bréjeat-Kergomard qui bénéficie d'un tout nouveau self et

d'une cuisine annexe d'une surface de 222 m<sup>2</sup>. L'architecture résolument contemporaine offre de grandes baies vitrées favorisant une plus grande luminosité. Ce programme (dont le montant s'élève à 853 000 €) achève la mise en place de comptoirs en libre-service pour tous les enfants du primaire. ■

CULTURE

# UN NOUVEAU LIEU POUR LE SERVICE CULTUREL

Le service culturel a déménagé durant l'été! Depuis le 10 juillet, il a investi son nouvel espace, un petit pavillon aux murs blancs, situé 7, rue Gambetta. Les locaux s'organisent harmonieusement sur deux niveaux. Au 1<sup>er</sup> étage se situent les bureaux administratifs tandis que le rez-de-chaussée est dédié à l'accueil des Ouvillois : information sur les activités culturelles et billetterie pour les spectacles. Répondant au souhait du public, les horaires d'ouverture sont modifiés et élargis. Deux nouveautés : ouverture en soirée, le jeudi jusqu'à 19h, et, en matinée, le samedi, de 10h à 12h30. « Le service renforce ainsi la relation de proximité avec les Ouvillois », explique Gilles Dresse, directeur des Affaires culturelles de la Ville. Une boîte à idées est également à la disposition

des visiteurs pour recueillir leurs suggestions. » Quels que soient les publics, habitués ou occasionnels, l'équipe du service culturel veille à faciliter l'accès du plus grand nombre à une offre culturelle très riche : qu'il s'agisse de la programmation annuelle (expositions, spectacles, concerts, théâtre, conférences, animations...) ou des diverses activités artistiques proposées par l'Atelier 12. ■

C. F.

Service culturel (7, rue Gambetta).  
Tél. : 01 30 86 33 82.

Horaires d'ouverture :  
lundi, de 14h30 à 17h30; mardi,  
mercredi, vendredi, de 10h à 12h  
et de 14h à 17h30; jeudi,  
de 10h à 12h et de 14h30 à 19h;  
samedi, de 10h à 12h30.



La nouvelle adresse du service culturel : 7, rue Gambetta.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

# PORTEURS DE PROJETS



Une des grandes réussites à l'initiative du Conseil municipal des jeunes : la séance Cinéma en plein air, en juin dernier, dans le parc Charles-de-Gaulle.

avis aux futurs candidats! Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) renouvelle ses représentants en janvier 2007. La relève des 11 conseillers, élus il y a deux ans, s'organise : une campagne d'information destinée à susciter de nouvelles candidatures a lieu, de fin septembre à octobre, dans les collèges de la commune. L'occasion pour Audrey Mignot, animatrice du CMJ, de faire la tournée des classes et d'expliquer le rôle de cette assemblée.

Dans ce cadre, les candidats aux élections sont invités à présenter des « avant-projets à caractère citoyen » qui peuvent être collectifs ou individuels autour de cinq thématiques. Au choix : vie locale, environnement, sport, solidarité ou culture. Les dossiers sont à retirer, début octobre, dans les trois collèges (Aphonse-de-Lamartine, Guy-de-Maupassant et Sainte-Thérèse) ainsi qu'au service Jeunesse (Le Ginkgo,

7-9 boulevard Jean-Jaurès). Ils doivent être remis au plus tard le 4 décembre.

Depuis sa création, en 1996, plus d'une dizaine de réalisations a vu le jour à l'initiative du CMJ, véritable école de la citoyenneté favorisant l'implication des jeunes dans la vie locale. Parmi les plus récentes, on retiendra l'opération de sécurité routière « À deux roues, la priorité c'est vous », les animations « Jeux en folie » et « Cinéma en plein air ». ■

Conseil municipal des jeunes (CMJ), Le Ginkgo (7-9, boulevard Jean-Jaurès). Tél. : 01 61 04 42 64.  
[www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr) (rubrique Vie quotidienne > Jeunesse > Conseil municipal des jeunes).

JEUNESSE

# LA VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE

La Bourse initiatives jeunes fait partie des actions que la Ville, via le service Jeunesse, met en place pour encourager, soutenir et promouvoir les projets des jeunes Ouvillois.

Depuis sa création en 2000, une douzaine de projets ont abouti grâce à l'aide financière apportée à de jeunes candidats âgés de 16 à 25 ans. Montant total de la bourse allouée : 2000€ répartis sur l'ensemble des dossiers.

L'édition 2006 est particulièrement réussie. Elle comporte des projets axés sur le sport, l'humanitaire, l'environnement, les loisirs ou bien encore la culture. Le jury, composé d'élus et d'agents municipaux, réuni en juin dernier, a sélectionné les projets selon plusieurs critères : originalité, implication, motivation du ou des candidats, faisabilité et crédibilité. Au final, quatre dossiers ont été retenus. « Les compas en vadr'Houilles au Bénin » et « Uni-vers Madagascar » portaient sur

l'aide aux populations les plus défavorisées au Bénin et à Madagascar à travers la rénovation d'écoles et l'animation auprès d'enfants déscolarisés. Avec « École de vie », il s'agissait de créer un centre éducatif en Bolivie destiné à lutter contre l'exclusion scolaire des jeunes. Enfin, le 4<sup>e</sup> projet « Un vélo dans la tête », le seul à avoir été créé en solo, conjugait défi sportif et solidarité (voir article p. 10).

Entraide, volonté d'échanger et de rencontrer d'autres cultures ont été les principales motivations de ces jeunes « bâtisseurs de projets ». Bravo pour leur imagination et leur détermination! ■

C. F.

Bourse initiatives jeunes : service Jeunesse, Le Ginkgo (7-9, avenue Jean-Jaurès).  
Tél. : 01 61 04 42 60.  
[www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr)  
(rubrique Vie quotidienne > Jeunesse > Aide aux projets).

EN BREF

## HIP-HOP

100% danse urbaine... Grâce aux ateliers hip-hop proposés par le service Jeunesse, les collégiens et les lycéens peuvent s'initier à cette discipline où se mêlent acrobaties et figures au sol. L'intention est aussi de permettre aux jeunes participants de se produire sur scène dans la perspective d'un spectacle présenté au public en juin prochain. Les inscriptions se font à partir du 11 septembre auprès du service Jeunesse.

> Ateliers hip-hop : tous les mercredis (sauf vacances scolaires), de 13h30 à 16h, au gymnase Ostermeyer (16, rue Louise-Michel).

> Stage les 26 et 27 octobre, pour les 6/10 ans, lors des vacances de la Toussaint. Tél. : 01 61 04 42 60.

## LES BACHELIERS À L'HONNEUR

L'obtention du bac est, à bien des égards, déterminant pour l'avenir du jeune adulte. Pour la première fois, la Ville organise en mairie une cérémonie en l'honneur des bacheliers ouvillois de la promotion 2006.

Tous les lauréats, toutes sections confondues, avec ou sans mention, sont invités à se faire connaître (munis de leur diplôme) auprès du service Jeunesse, entre le 10 septembre et le 10 octobre 2006.

Service Jeunesse (Le Ginkgo, 7-9, boulevard Jean-Jaurès).  
Tél. : 01 61 04 42 68. ■

URBANISME

# ZAC ÉGLISE : LA VOLONTÉ D'ABOUTIR

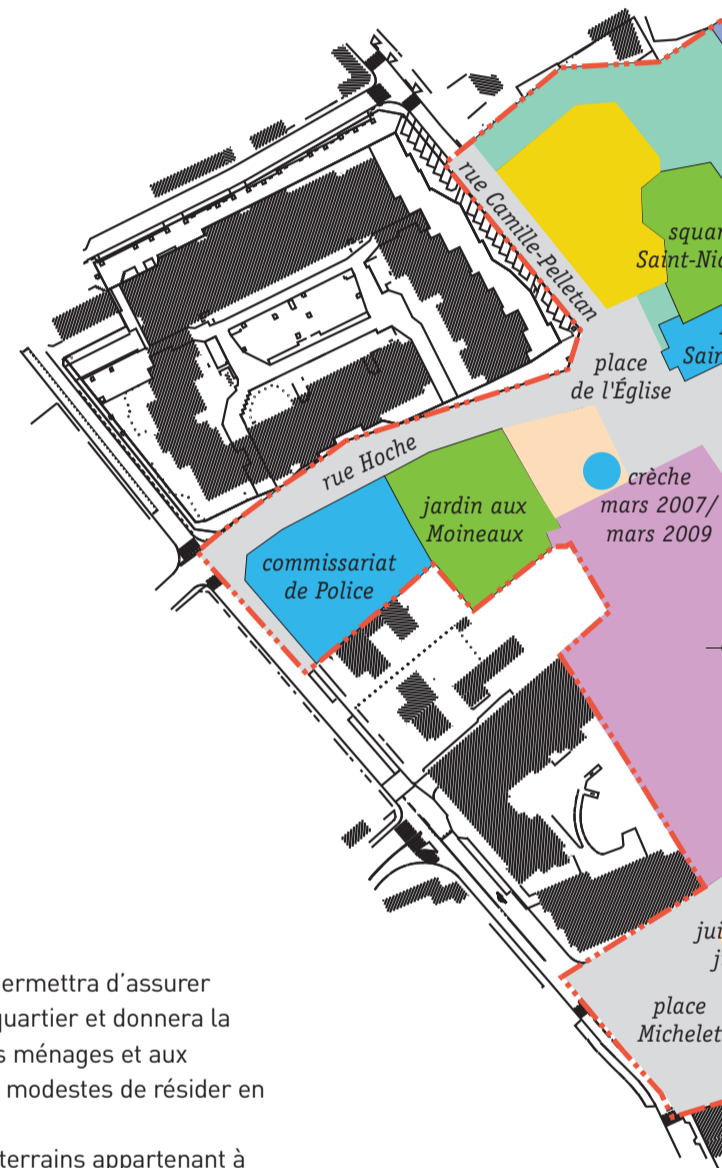
Une étape décisive est sur le point d'être franchie afin de relancer et d'achever la réhabilitation du centre-ville.

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier de l'Église représente une opération majeure pour faire revivre et embellir le centre-ville. Aujourd'hui, un nouvel accord entre la Ville et l'aménageur privé (SAMCEH) permettra la reprise du programme dans le cadre d'un contrat redéfini : le 5<sup>e</sup> avenant (voir ci-dessous). Ce document sera prochainement soumis au Conseil municipal, avant la signature autorisant la mise en œuvre du programme dès la fin 2006, et ce jusqu'à son terme, à l'horizon 2011. « C'est le résultat de longues négociations avec l'aménageur afin de définir les modalités les plus appropriées concernant la reprise des travaux de la ZAC au mieux des intérêts de la Ville, explique le Maire, Alexandre Joly. Avec l'équipe municipale, l'adjoint chargé de l'urbanisme, Thierry Micor, et les services de la Ville, j'ai veillé tout particulièrement à rechercher des garanties bancaires permettant à la Ville de s'assurer de la réalisation intégrale de l'opération, de ne pas brader les terrains communaux, de prendre les dispositions nécessaires pour maîtriser les terrains du périmètre encore sous propriété privée. »

Pour mieux comprendre l'évolution de ce dossier, il convient d'évoquer le contexte dans lequel s'est inscrite la ZAC Église. Pour cela, il faut remonter en 1995 : l'actuelle municipalité,

nouvellement élue, reçoit en héritage ce vaste projet dont la convention d'aménagement a été signée en 1994. Objectifs : résorber un habitat souvent dégradé, parfois insalubre, et réaliser des équipements publics et commerciaux. L'opération se révèle rapidement inconciliable avec les intérêts urbanistiques et les capacités financières de la commune. Dans l'impossibilité d'annuler la convention sous peine d'exposer la collectivité à des charges financières extrêmement lourdes, la Ville décide de redéfinir le cadre du projet. Une longue procédure de révision s'engage alors malgré une conjoncture défavorable : déficit important de la SAMCEH et crise du marché de l'immobilier. Les avancées sont néanmoins significatives : réduction des droits à construire de l'aménageur ; renforcement des espaces verts ; choix d'une architecture mieux intégrée au tissu urbain existant ; adaptation des projets d'équipements aux besoins des Ovillois ; diversification de l'offre de logements privilégiant une mixité urbaine et sociale.

Sur la base de ces nouvelles orientations, la signature du 5<sup>e</sup> avenant donne l'assurance de voir l'opération se poursuivre et être menée jusqu'à son achèvement pour faire du quartier de l'Église un véritable cœur de ville, dynamique et convivial, offrant un meilleur cadre de vie. ■



## LES GRANDES LIGNES DU 5<sup>e</sup> AVENANT

### Maintien des obligations initiales de l'aménageur :

- > Poursuite de l'opération jusqu'à son terme selon un calendrier prévisionnel.
- > Acquisition de l'ensemble des propriétés communales prévue dans la convention de 1994.
- > Réalisation des aménagements de voiries et réseaux divers (VRD) à hauteur des obligations initiales.
- > Maintien du montant de la participation de l'aménageur à la réalisation des équipements de superstructure (crèche, pôle culturel).

### Les avancées de la municipalité :

- > Obtention d'une nouvelle minoration de la densité (moins 600m<sup>2</sup>). Sur le périmètre total de la ZAC, les droits à construire de l'aménageur passent ainsi de 49000m<sup>2</sup> - à l'origine - à 47165m<sup>2</sup>.
- > Enchaînement des tranches opérationnelles correspondant aux priorités communales (éradication de l'habitat insalubre).
- > Amélioration du niveau de qualité des espaces publics (ceux fixés par la convention d'origine). En effet, la municipalité a souhaité un meilleur traitement qualitatif des espaces publics. La Ville entend profiter des travaux de voirie prévus et payés par l'aménageur pour ajouter des éléments d'embellissement dont elle assumera la charge financière.

- > Obtention de garanties financières sur l'ensemble des obligations supportées par l'aménageur. La convention initiale organisait l'exigence de garanties uniquement par tranches opérationnelles.
- > Augmentation des logements locatifs sociaux passant de 100 à 160 pour une plus grande mixité sociale. Il s'agit à la fois d'augmenter le volume de logements à offrir aux Ovillois mais aussi de varier le type d'habitat proposé : du logement social à

- intermédiaire. Cela permettra d'assurer l'équilibre social du quartier et donnera la possibilité aux jeunes ménages et aux personnes à revenus modestes de résider en centre-ville.
- > Revalorisation des terrains appartenant à la commune. Le prix du foncier communal vendu à l'aménageur selon les bases spécifiées dans la convention de 1994 a été majoré en fonction de l'évolution à la hausse des valeurs immobilières sur la commune.



## HISTORIQUE DE LA ZAC

- > 14 décembre 1990 : création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier de l'Église par délibération du Conseil municipal.
- > 17 avril 1992 : approbation du Plan d'aménagement de zone (PAZ), outil réglementaire qui définit les droits à construire et les règles d'aménagement à l'intérieur du périmètre de la ZAC.
- > 30 novembre 1994 : signature d'une convention d'aménagement entre la Ville et un aménageur privé, la Société d'aménagement du centre Église de Houilles (SAMCEH), chargée d'acquérir, d'équiper et de

- commercialiser les terrains.
- Cette convention est suivie de quatre avenants (conclus de 1997 à 1999) organisant la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI), précisent les modalités de paiement des terrains communaux et le découpage de l'opération en cinq tranches opérationnelles.
- > 3 juillet 1998 : délibération du Conseil municipal lançant deux procédures : révision de la ZAC et modification du Plan d'aménagement de zone (PAZ).
- > 16 décembre 1999 : approbation du dossier

- de création modifié qui présente l'objet et les justifications de la modification de la ZAC.
- > Du 9 juin au 12 juillet 2000 : enquête publique sur le projet de modification du Plan d'aménagement de la zone (PAZ).
- > 21 mars 2003 : lancement d'une nouvelle procédure de révision de la ZAC et du PAZ.
- > 13 janvier 2004 : approbation du dossier de création modifié.
- > Du 7 février au 10 mars 2004 : enquête publique sur la révision simplifiée du PAZ.
- > 2 juillet 2004 : approbation du projet de modification du PAZ.



### Les différentes phases d'aménagement de la ZAC de l'Église

#### Espaces privés de restructuration :

- limite du périmètre de la ZAC
- zone de restructuration déjà réalisée
- zone de restructuration restant à réaliser (ouverture opérationnelle de l'îlot/terme prévisible d'achèvement)
- zone de réhabilitation hors périmètre d'intervention de l'aménageur
- zone de requalification hors périmètre d'intervention de l'aménageur

#### Domaine public :

- équipements et bâtiments publics
- équipements publics intégrés (crèche et parc de stationnement)
- voies et places
- jardins publics
- voies à dominante végétale ou arborée (mail planté)
- cheminement piétonnier à créer
- P parking public

## LE PROGRAMME 2006/2011

### Logements :

400 à 450 logements dont 91 logements sociaux. Parmi les permis de construire en cours d'instruction qui devraient être délivrés à l'automne : un projet de 38 logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS) et un programme de 88 logements privés. Sur la totalité de l'opération ZAC, ce sont 750 logements dont 160 logements sociaux qui seront livrés.

### Commerces :

1500 à 3000m<sup>2</sup> de locaux commerciaux sont prévus en rez-de-chaussée d'immeubles.

### Équipements publics :

- > Crèche de 20 berceaux en rez-de-chaussée intégrée dans un programme immobilier place de l'Église.
- > Commissariat de police à l'angle des rues Hoche et du Maréchal-Gallieni.
- > Pôle culturel : réaménagement et extension de la salle René-Cassin pour en faire une salle de spectacle / rénovation de La Graineterie, jouxtant la salle René-Cassin, pour réaliser une salle polyvalente, une galerie d'exposition et des locaux administratifs.
- > Parc de stationnement de 26 places en rez-de-chaussée d'immeuble, rue Gabriel-Péri.
- > Parking public de 50 places en surface, place de l'Abbé-Grégoire.

### Voirie :

Certaines voies feront l'objet de travaux de réfection au droit des nouvelles constructions (rues Séverine, Gabriel-Péri), d'autres seront reconfigurées (rues Blaise-Pascal, Émile-Combes, Jean-Mermoz).

### Espaces verts :

- > Création d'un mail planté traversant la ZAC du nord au sud, du collège Guy-de-Maupassant à la salle René-Cassin, réservé aux piétons et aux cyclistes.
- > Restructuration du jardin aux Moineaux.
- > Rénovation de la place de l'Église.
- > Aménagement de deux nouvelles places : l'une face à l'école Francis-Julliard, l'autre devant la salle René-Cassin.

## Publicité

La régie publicitaire de *L'Ouvillois* et du *Guide pratique* est assurée par la société CMP. Contact : Frédéric Farago au 06 11 59 05 32.



## VIE ASSOCIATIVE

## SOUS LE SIGNE DE L'ÉCHANGE

Le tissu associatif ouillois affiche un réel dynamisme, et son forum en est une parfaite illustration. Manifestation incontournable de la rentrée, la 9<sup>e</sup> édition se tient, le 23 septembre, dans le parc Charles-de-Gaulle où plus de 40 associations présentent leurs activités respectives. Culture, loisirs, sport, environnement, solidarité sont autant de domaines qui témoignent de l'engagement des bénévoles dans la vie locale.

Ce rendez-vous, organisé habituellement un dimanche, a lieu, cette fois-ci, un samedi. « Un choix délibéré, à l'égard des Ouillois généralement plus disponibles ce jour-là, qui contribuera à renforcer les échanges entre les habitants et les acteurs du monde associatif », précise Michel Curet, coordinateur du Forum mais qui observe, par ailleurs, un déficit

chronique du bénévolat : « Nous sommes dans une époque où l'individualisme prime sur le collectif », regrette-t-il. Ce constat ne concerne apparemment pas les baby-boomers. Ces derniers, généralement proches de la retraite, s'investissent plus encore dans la vie associative. Un exemple à suivre pour les jeunes générations ! ■

C.F.

**Forum des associations :**  
samedi 23 septembre, de 10h à 18h.  
Parc Charles-de-Gaulle.  
Pour en savoir plus sur la vie associative, consultez le site Internet de la ville [www.ville-Houilles.fr](http://www.ville-Houilles.fr) (rubrique Sports et Culture) ou la publication *30 000 Ouillois, guide pratique 2006*, disponible à l'accueil de la mairie.



Plus de 40 associations locales sont réunies à l'occasion de leur forum dans le parc Charles-de-Gaulle (ci-dessus l'édition 2005).

## EN BREF

## RECTIFICATIF DANS LE GUIDE PRATIQUE 2006

Une erreur est à signaler dans le *Guide pratique 2006* de la Ville à la rubrique « Professions de santé » (p. 86). Les numéros de téléphone de deux cabinets de kinésithérapeutes ont été malencontreusement inversés. Les bonnes coordonnées sont :  
> Jean-François Pelletier (24, rue de la Marne). Tél. : 01 39 57 54 81.  
> Sébastien Sapei (2, avenue du Maréchal-Foch). Tél. : 01 39 57 47 48 et 01 39 15 13 04 (pour rendez-vous cabinet ou domicile) ou 06 71 63 24 79.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Depuis le 29 août, la librairie-presses « Les Papivores » a déménagé du numéro 73 au 62, rue Camille-Pelletan. Tél. : 01 39 15 35 56.

## PRÉCISION

L'Ouvillois a consacré un article en mai dernier à Juliette Da Costa, coach et animatrice en développement personnel, sans préciser ses coordonnées qui sont les suivantes : 240, rue Ambroise-Paré à Houilles. Tél. : 06 60 66 82 13. ■

## NOUVELLE VITRINE

## CABINET D'ORTHOPHONIE

Nelly Josseume-Swieten, orthophoniste et graphothérapeute, a ouvert son cabinet rue du 4-Septembre. Diplômée de la faculté de médecine de Paris, elle consulte sur rendez-vous du lundi au samedi, et se déplace à domicile pour des personnes victimes d'accidents neurologiques ou atteintes de la maladie d'Alzheimer. ■

Cabinet d'orthophonie  
(80, rue du 4-Septembre).  
Tél. : 01 39 14 90 53.

## TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le journal municipal s'ouvre régulièrement à l'expression de tous les élus composant le Conseil municipal, chacun d'eux disposant d'un espace égal conformément au règlement intérieur. La teneur des propos n'engage que leurs auteurs.

## RÉSIDENCE DES BELLES-VUES : « ET LA TENDRESSE, BORDEL ? »

Ce fut, autrefois, le titre d'un bon film. C'est une revendication inscrite au plus profond de chacun de nous. C'est une exigence qui prévalut pendant des années à la résidence des Belles-Vues. C'est ce que nous continuons de revendiquer pour les personnes âgées qui y vivent, surtout lorsque la mairie ne parle plus que de revenir à des pratiques dites « normales » pour un foyer-logement. Nous ne sommes égaux ni devant la maladie ni devant les chagrins de la vie. D'où l'absurdité de supprimer, au nom d'une prétendue égalité, de précieux services dont pouvaient bénéficier les résidents tels que plateaux-repas ou petits dépannages. D'autant qu'ils leur étaient facturés ! Et quel est l'avenir des gardes de nuit ? Au Conseil municipal, le Maire exalte son plan canicule. Aux Belles-Vues, à l'insu de tous, il supprime des services.

**Agir pour Houilles :**  
Claude Boivin, Nicole Trézières, Jean Goze,  
Éric Bardin, Éric Prévost.  
Tél. : 06 30 66 37 98.

## À PROPOS... DU POS

Dans notre tribune « À propos... d'urbanisme » de février 2006, nous avons souligné la nécessité de modifier l'article 3 du POS qui stipulait que « toute construction doit avoir un accès d'une largeur minimale de 3,50 m » et nous avons approuvé la démarche entreprise à cette fin par la municipalité. Malheureusement, lors de l'enquête publique, a été déposée une motion portant sur une zone inondable susceptible d'affecter une partie du territoire de la commune. Étrangère au champ de cette procédure, elle trouve sa source dans un projet élaboré pour une zone inondable relative à des communes voisines de Houilles. De ce fait, l'aboutissement de la modification du POS en a été retardé. Néanmoins, celle-ci a été votée avec notre soutien lors du CM du 3 juillet 2006 et nous nous en réjouissons pour tous les Ouillois. L'assouplissement de la règle va permettre la réalisation de travaux jusqu'ici impossibles. Pour autant, le groupe EAPH, comme l'a exprimé son représentant B. Duclos, s'interroge sur le véritable but de l'auteur de la motion.

**En Avant pour Houilles :**  
Bernard Duclos / Marie-Michèle Hamon.  
Tél. : 06 30 66 37 98.

## POUR VOUS INFORMER

À quoi sert ce journal ? En théorie, à vous informer ; en réalité, des images et des articles d'autosatisfaction. Depuis des mois, je pose des questions ciblées sur des problèmes de fond auxquelles il n'est jamais répondu ; pas de réponse sur :  
— le montant des indemnités du Maire-conseiller général et des élus  
— les choix budgétaires sur les ZACS Église et Gare  
— les observations critiques de la Chambre Régionale des Comptes  
— la participation des élus d'opposition à la Communauté de communes  
La rentrée de septembre sera-t-elle plus propice ?  
Un 5<sup>e</sup> avenant sur la ZAC Église vient de nous parvenir le 28/07/06 pour avis au 11/09/06 : ce document amputé de ses annexes pourtant 15 fois citées en référence ! ne nous permet évidemment pas de nous prononcer sur le montage financier très coûteux pour les Ouillois et engageant l'avenir jusqu'en 2011 ! Encore une manœuvre pour faire semblant d'informer les élus ! Distiller une partie des documents sans donner la totalité. Bonne rentrée à tous.

Christine Sellin-Catta, tél. : 06 84 22 68 79  
[christine.sellin-catta@wanadoo.fr](mailto:christine.sellin-catta@wanadoo.fr)

## UNE VILLE QUI AVANCE

Quoi de plus réjouissant pour des élus locaux que de voir se réaliser les projets programmés et conformes aux attentes de la population. Les chantiers des travaux d'équipements nouveaux ou d'aménagements d'équipements existants fleurissent aux quatre coins de la ville. Ce n'est pas fini. Ne citons que les plus récents : réaménagement de l'école Julliard, ouverture boulevard Émile-Zola du pôle jeunesse Le Ginkgo, nouveau restaurant scolaire des écoles Buisson et Bréjeat, réaménagement des écoles Toussaint et Guesde, mise en sécurité du boulevard Henri-Barbusse, chantier de la gare. Rappelons les futurs : nouvelle crèche rue Molière, doublement du gymnase Guimier, création d'un pôle culturel rue Gabriel-Péri... Bien sûr, tous ces travaux génèrent quelques nuisances pendant leur déroulement. Elles sont heureusement vite oubliées lorsque les utilisateurs en bénéficient. Au nom des Ouillois, tous les élus d'ID Commune tiennent à remercier les agents et techniciens des services municipaux, très sollicités, et sans lesquels cette politique de grands travaux ne serait pas possible. Bonne rentrée à eux et à vous tous.

Les élus du groupe ID Commune, majorité municipale.

BOURSE INITIATIVES JEUNES

# LE DÉFI DU CŒUR !

**À 23 ans, Bruno Dos Santos vient d'accomplir un véritable exploit sportif doublé d'une action de soutien au bénéfice de l'association Handi-Cap-Prévention.**

**C**et été, durant 45 jours, un jeune Ovillois, Bruno Dos Santos, a parcouru la France et le Portugal à vélo, de Houilles à Celorico de Basto. Ce projet, « Un vélo dans la tête », est né d'un rêve d'enfance : « *Tout jeune, lors des grandes vacances, je partais chaque année en famille pour le Portugal en camping-car, explique Bruno. Il y avait une grande sensation de liberté, et, avec mes cinq cousins, on se disait que ce serait vraiment génial de faire ce même parcours à vélo.* »

Ce rêve d'enfant s'est solidement ancré dans la réalité. Le déclic ? Sa rencontre avec la présidente de l'association Handi-Cap-Prévention. « *J'ai fait la connaissance de Ségolène Rottembourg il y a un an et demi, au centre de loisirs Cousteau où je travaille, indique Bruno. J'ai immédiatement adhéré à son action qui permet, à travers la collecte de bouchons en plastique, de financer des fauteuils roulants de sport. Je lui ai aussitôt parlé de mon désir de l'associer à mon projet.* » Ségolène se déclare enthousiaste et l'encourage. Le projet s'élabore, prend forme et reçoit le soutien du Conseil général des Yvelines, de la Ville, de l'Office municipal

des sports et du Comité de jumelage.

Le 24 juin, Bruno, fin prêt, enfourche son vélo pour un périple de 2500 km. Le compte rendu de chacune de ses étapes est régulièrement mis en ligne sur le site de la Ville, permettant de suivre son parcours : Chartres, Angers, La Rochelle, Bordeaux, Vieux-Boucau, Saint-Jacques-de-Compostelle, Vigo... Le 11 août, il atteint Celorico de Basto pour assister à la signature de la charte de jumelage entre les deux villes. Au final, Bruno réalise un triple objectif. D'abord, il a pu recueillir des fonds pour l'association en vendant des tee-shirts et des bracelets à chacune de ses haltes. Ensuite, il a relié symboliquement ses deux patries, confirmant à sa façon le jumelage des deux villes. Enfin, il a concrétisé son rêve d'enfant. ■

C. F.

Photos, vidéos et carnet de route sont présentés, jusqu'au 13 septembre, au centre de loisirs Cousteau (23, rue de la Fraternité). [www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr) (rubrique Jeunesse). Tél. : 01 39 57 23 26.



Bruno Dos Santos, un jeune homme généreux et audacieux.

RENCONTRE

# UNE MÉDAILLE D'ARGENT POUR UN JEU EN OR !

**Médaille d'argent au concours Lépine 2006 pour la création d'un nouveau jeu de société, l'Avva, Jacques Marais n'a pas pour autant pris la « grosse tête ». Rencontre avec un homme de cœur, qui allie avec brio l'art du divertissement à celui de la stratégie...**



**C**'est en hommage à la mémoire de son frère, et aussi à celle de ses parents ovillois, Gérard et Marguerite, tous aujourd'hui disparus, que Jacques a voulu concrétiser son projet. « *Mon frère, alors démonstrateur au rayon jeux de société du BHV à Paris, et moi-même avons eu l'idée de ce jeu, confie-t-il, mais Bernard en a rêvé le premier, il en a été le réel instigateur.* »

Volontaire et déterminé, animé d'une belle fibre familiale, Jacques est fermement décidé à faire valider ce projet commun. Il fait d'abord breveter le concept par l'INPI (Institut national pour la protection industrielle). Après inscription au concours Lépine 2006 et approbation du jury, il présente son jeu aux quelque 640 000 visiteurs venus cette année à la Foire de Paris. Cerise sur le gâteau, il se

voit décerner la médaille d'argent au prestigieux concours.

Proche du jeu d'échecs, mais en plus ludique, l'Avva se veut, avant tout, un pur jeu de divertissement. La partie se dispute sur un échiquier placé en diagonale, face aux deux joueurs. Chacun dispose de 12 éléments, soit 6 pièces offensives et 6 défensives. But du jeu : capturer toutes les pièces offensives de l'adversaire ou atteindre en premier le camp adverse. Une partie peut durer de 20 à 60 minutes en fonction de la dextérité des joueurs. Véritable jeu de société, d'esprit et de compétition, l'Avva fait appel à un sens aigu de l'organisation et de la réflexion. Un vrai défi stratégique ! Réactivité, ingéniosité et perspicacité sont bien sûr de mise pour sortir vainqueur.

En contact avec un éventuel éditeur, Jacques Marais ne compte pas en rester là. Il se pourrait bien que l'Avva soit commercialisé dans un proche avenir. À suivre... ■

Jacques Marais devant le jeu qu'il a conçu avec son frère (en photo) aujourd'hui disparu.

C. F.

SPECTACLE

# « ÉCLATS DE RIRE »



Eric Bouvron, comédien de talent, anime cette soirée dédiée à l'humour.

L'humour tous azimuts ! C'est ce que propose *Éclats de rire*, 2<sup>e</sup> édition, un divertissement original et désopilant à l'affiche du Triplex, le 29 septembre, à 20h30.

Eric Bouvron, artiste imprévisible, est le maître de cérémonie de ce nouveau délire où se croise un trio de comédiens aux univers artistiques très différents :

> Personnalité à part dans l'univers du café-théâtre, à la fois tordu et tordant, voici Kroupit, un comédien remarquable, véritable personnage de dessin animé. À le voir, on pense pêle-mêle au loup de Tex Avery, au lapin Roger Rabbit ou au personnage fantasque du film *The Mask*... Une performance visuelle étonnante par un humoriste déjanté !

> Doté d'un vrai sens de la dérision, d'un brin de cynisme, relevé d'un zeste de (fausse) goujaterie, Pascal Assy instaure une ambiance délirante dès les premiers instants. Il entremêle avec brio sketches hilarants et chansons

insolites. Résultat : un one-man-show généreux et vivifiant, qui flirte largement avec la complicité du public.

> Marco, quant à lui, passe à la moulinette les tranches de vie de personnages qu'on croirait connaître. Les rapport humains, la mixité culturelle, le sport et la société sont campés avec esprit et malice : il aiguise ses portraits en flèches pour mieux descendre ses contemporains en flammes. Du grand art ! ■

C.F.

**« Éclats de rire » :**  
vendredi 29 septembre à 20h30,  
au Triplex (40, rue Faidherbe).  
Tarifs : 10€ et 6€ (moins de 18 ans,  
étudiants, demandeurs d'emploi et  
familles nombreuses).  
Bar et restauration légère sur place.  
Renseignements et réservations  
au 0130863382.  
Avec le concours du Conseil général  
des Yvelines et Rire 78.

DÉBAT

## LA PARENTALITÉ EN QUESTION

Être parent aujourd'hui n'est pas chose facile. Ce qui autrefois paraissait aller de soi a besoin, de nos jours, d'être réinventé. À tel point qu'une nouvelle notion est apparue, celle de la parentalité qui recouvre au sens large la fonction d'« être parent ». Pour débattre ces sujets liés à l'évolution de la structure familiale, Houilles information jeunesse organise des soirées thématiques animées par des professionnels : Les mercredis des parents. Ces débats, organisés tous les deux mois dans les locaux du Ginkgo, s'adressent à tous les parents ayant des enfants âgés de 3 à 16 ans. L'entrée est libre et ne nécessite pas d'inscription préalable. Parmi les thèmes récemment abordés, citons « La violence chez les jeunes » – un débat animé par un philosophe – ou « La communication entre parents et enfants » – une table ronde

menée par une thérapeute. À l'issue des séances, les participants peuvent soumettre, à leur tour, des idées de thème. Celui des familles recomposées a souvent figuré parmi les suggestions et sera, à ce titre, l'objet du prochain débat. ■

C.F.

**Les mercredis des parents (entrée libre), de 20h à 22h :**  
> le 27 septembre, « Les familles recomposées : demi-frère/demi-sœur, beau-père/belle-mère, bien vivre ensemble ».  
> le 29 novembre, « Internet : ses modes d'expression (blog, chat, surf...), ses avantages et ses inconvénients ».  
Pour plus de renseignements, contactez Houilles information jeunesse, Le Ginkgo (7-9, boulevard Jean-Jaurès). Tél. : 0161044263.

Rendez-vous

**Lundi 4 septembre**  
Rentrée scolaire

**Samedi 16 septembre**  
**Semaine européenne de la mobilité**  
Participez au sondage sur le covoiturage sur le site de la ville : [www.houilles.fr](http://www.houilles.fr)  
> jusqu'au vendredi 22 septembre

**Jeudi 21 septembre**  
**Réunion de quartier des Blancs**  
À l'école Paul-Bréjeat  
> à 19h30

**Mercredi 27 septembre**  
**Communauté de communes de la boucle de la Seine**  
Conseil communautaire à la mairie de Sartrouville  
> à 20h30

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre**  
**34<sup>e</sup> Braderie de Houilles**  
Organisée par l'ACAH.

**Lundi 2 octobre**  
**Conseil municipal**  
À l'hôtel de ville  
> à 20h30

LOISIRS CULTURELS

## L'ART ACCESSIBLE À TOUS

Si vous avez la fibre artistique, ne manquez pas la journée portes ouvertes de l'Atelier 12. Rendez-vous, le 16 septembre, pour découvrir un éventail de disciplines mises à la portée d'un large public. Enfants, adolescents et adultes sont en effet accueillis tout au long de l'année dans cette structure municipale pour laisser libre cours à leur sensibilité

artistique. Peinture, dessin, aquarelle, graphisme, modelage ou sculpture : la cellule arts plastiques est un véritable lieu d'apprentissage et de création proposant diverses techniques autour de l'image et de la matière. Des visites dans les musées (musée d'Orsay, musée du Louvre...) et des sorties culturelles sont également programmées pour les élèves.

La section théâtre, quant à elle, se propose d'initier les apprentis comédiens à l'art dramatique par le biais de l'improvisation, d'exercices corporels et d'un travail sur la voix. La mise en scène, le texte et l'écriture complètent l'apprentissage sur la scène.

C.F.

Journée portes ouvertes de l'Atelier 12 : samedi 16 septembre, de 10h à 12h, et de 14h à 17h, salle René-Cassin (1, rue Jean-Mermoz).  
Tél. : 0130863382.



Les jeunes élèves de la section théâtre de l'Atelier 12 lors d'une représentation, en juin dernier, sur la scène du Triplex.

EN BREF

### À VOTRE ÉCOUTE

L'UNAFAM (Union nationale des amis et familles de malades psychiques) accueille les familles et les proches de toute personne souffrant de troubles psychiques. Les bénévoles de l'association assurent des permanences régulières pour écouter, soutenir, informer et orienter toutes les personnes concernées. Permanence gratuite d'écoute individualisée : « Eau vive » (15, avenue d'Eprenesnil, Chatou - 78400), le vendredi de 17h à 19h.

Écoute téléphonique : les mardis et jeudis, de 8h à 9h (tél. : 0139521631) ; les lundis et vendredis, de 8h à 9h (tél. : 0139143418).

### BOURSE DES LIVRES

L'Association des parents d'élèves et amis de la musique (APEAM) organise une bourse des livres et des partitions, le samedi 16 septembre, de 14h à 18h, salle Michelet (place Michelet). Chacun peut venir échanger ou vendre manuels, partitions, livres, etc. ■

## Faits et gestes

### EXPRESSIONS DE RUE



Le 10 juin, artistes professionnels et amateurs étaient réunis dans le parc Charles-de-Gaulle, autour des arts de la rue et de la culture urbaine (ci-dessus, les danseurs de l'atelier hip-hop du service Jeunesse).

### DE JING'AN À HOUILLES



Le 28 juillet, des responsables de la mairie d'arrondissement de Jing'an (900 000 habitants) de la ville de Shanghai (Chine) se sont rendus dans notre commune. Cette visite s'est inscrite dans le cadre d'un voyage d'études en Europe sur la gestion de l'environnement dans les collectivités locales. Après Munich, Londres et Rome, leur choix s'est porté sur Houilles afin de « découvrir une ville à taille humaine ».

### « YVELINES CAMPUS »



Sous l'égide du Conseil général des Yvelines s'est tenue à Montesson l'opération Yvelines Campus. Objectif : offrir des activités de loisirs aux adolescents du département durant trois semaines d'été. Le 18 juillet, David Douillet, double médaillé olympique, quatre fois champion du monde de judo, s'est rendu sur place pour rencontrer les jeunes et rendre hommage aux éducateurs sportifs. Il est ici aux côtés d'Alexandre Joly, Conseiller général délégué à la Jeunesse et aux Sports.

### VOYAGE INTERGÉNÉRATIONS



Du 14 au 20 mai, 15 seniors ovillois et 27 élèves d'une classe de CE1 de l'école Jules-Guesde, accompagnés de leur directrice, ont vécu un moment privilégié de partage et d'échange lors d'un séjour à Loctudy (Finistère sud). Visites de musées, sorties et animations en commun ont permis de nouer des liens forts et durables.

## MAIN DANS LA MAIN



Le 28 mai, le Maire Alexandre Joly et son homologue portugais le Dr Albertino Teixeira da Mota e Silva ont officialisé le jumelage entre Houilles et Celorico de Basto. Cette journée fut marquée par des festivités en tout genre avec, notamment, des danses et des chants traditionnels proposés par les associations portugaises de Houilles.

### LECTURE EN PLEIN AIR



Du 5 au 28 juillet, les bibliothécaires de la Ville et les animateurs du service Jeunesse ont accueilli les enfants dans le parc Charles-de-Gaulle. L'occasion de faire découvrir les bienfaits de la lecture aux plus jeunes en installant une bibliothèque en plein air.

Sur [www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr) découvrez toutes les photos de l'actualité ovilloise et des extraits sonores.

## CARNET



1<sup>er</sup> bébé du mois de juin : Margault Lelièvre avec ses parents.

#### Naissances

##### Janvier

Hugo et Elaé Appriou, Charlotte Ferragu.

##### Mars

Dorian Gourdon, Lucas Rigault.

##### Mai

Valentin Airault, Pablo Biran, Lucas Boutier, Gabin Buchwalter, Kyllian Casteleiro Do Souto, Sylvain Chapellier, Anouck Charbonnier, Chiara Charbonnier, Maxence Cornier, Loana Dai,

Noémie Delalande, Alexia Dias-Rebelo, Fanny Dupre, Marina Gaborit, Sonia Gabrielides, May Garrigue, Joanie Gobet, Alexandra Goudenhooff, Lola Jacqmin, Martin Jeudy, Riham-Aya Kasdi, Grégory Lafleur, Eloi Leclerc, Blanche Leduc-Almela,

Carmen Leduc-Almela, Leo Lesimple, Abdounour Misbah, Ethan Mottais, Maëva Poujol, Wakil Rahmaoui, Kintana Ravonjarivelo, Andriampeno, Alex Ritchen, Keira Rouillard, Elysa Senmartin, Tim Tossou, Julie Veryepe.

##### Juin

Chayma Ait Lahsen, Flavio Almeida, Clarisse Babin, Adèle Bittoun, Emilie-Rose Boyard, Romane Court, Jaspe Djuma Pili, Melvin Gérard, Mattéo Hagnéré, Akémi Jeandel, Élixa Jegouzo, Margault Lelièvre, Danialova Maignan, Grévenel Maignan, Vivien Marbach, Ulysse Maupu-Estupina, Yasmina Mecherrak, Charlotte Mouchel, Marieme Ndoye, Aubane Pelluau, Paul-Émile Rinuy,

Athéa Roche, Maël Stephan.

#### Mariages

##### Mai

Luc Leroulier et Karine Briet, Omar Nait Abdesselam et Nora Ouahrouche, Tristan Pichard et Ly Prak.

##### Juin

Martial Bailleul et Corinne Leprince, Youcef Ben-Nadja et Myriam Keramane, Moussa Boudkhane et Sonia Bekhtaoui, Abderahme Chaout et Faïza Lakchiri, Soulaïmane Chemlal et Djemila Zitout, Samuel Cristovao Vieira et Karen Gameiro, Sébastien Gallet et Fanny Petitjean, Bertrand Grelier et Sandrine Carême, Damien Koegler et Julie Lemâle, Marc Kolmerschlag et Yoko Kambe, Jean Laclau-Barrère et Catherine Brunnarius, Damien Lemaire et Delphine Seletti,

Boris Lerebours et Stéphanie Rabeux, Yves Martins et Victoria Preto, Pascal Massot et Estelle Durieux, Alexandre Renac et Myriam Hanaïa, Marc Sabathe et Catherine Delahaye, Daniel Sidate et Thi Tong, Stephen Treharne et Murielle Verrier, Thierry Valter et Sylvie De Profetis, Philippe Varusio et Magali Coste, Marc Vieillefon et Brigitte Clair, Mohamed Yagoubi et Early Saputra.

#### Décès

##### Mai

Thérèse Roux, Marie Bras (épouse Boinon), André Cadiot,

Anne Thomas (épouse Guihaire), Raoul Olléon, Juan Perez Zaragoz, Marcelle Chamoux, Marie-Hélène Portolani, Dominique Bidondo, Abdelkader Bouchaïb, Michèle Malettras, Emmanuelle Prime (épouse Dachevosky), Séverine Regnault (veuve Recours), Luce Willemain (épouse Boscaméric).

##### Juin

Patrice Barbet, Jean Garcia, Andrée Toizat (veuve Pincemy), Evelyne Perrin, Paulette Plessis (épouse Brillant), Philippe Viel, Jean-Pierre Labarde, Robert Lourdin, Marcel Vêret (veuve Servoin).

Directeur de la publication : Alexandre Joly / Rédacteur en chef : Jacques Bozzi / Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte / Photos : Anthony Voisin, Michael Barriera, Lionel Pagès, x / Correcteur : Olivier Chauche / A collaboré à ce numéro : Catherine Fritsch / Tirage : 15 000 exemplaires / Impression : V. Suin / Distribution : Trinité / ISSN : 0183-0880 / Contact : 16, rue Gambetta BP 120 - 78805 Houilles Cedex / Tél. 01 30 86 32 32 / [www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr)